

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-047 : Budget de l'Alliance Universitaire de Bretagne 2022

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant approbation d'une convention de coordination territoriale ;

Vu la convention de coordination Territoriale de l'Alliance Universitaire de Bretagne ;

Vu le budget initial et le budget rectificatif 2022 de l'UBS ;

Vu la proposition de budget 2022 présenté par le Directoire de l'Alliance Universitaire de Bretagne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Les dépenses prévues par chacun des établissements,
- La poursuite des projets associés pour l'année 2022.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 16
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 23

- Pour : 23
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Budget 2022 de l'Alliance Universitaire de Bretagne

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

